

PROUDHON

Parmi les grandes figures du mouvement ouvrier, celle de PROUDHON est quelque peu oubliée. A l'occasion du centenaire de sa mort, il n'est pas inutile de rappeler le souvenir de celui que certains considèrent comme un des auteurs principaux du syndicalisme français.

Dans son « Histoire du Mouvement ouvrier », E. DOLLEANS écrit :

« Lorsque, en décembre 1864, Proudhon dédie la Capacité politique des classes ouvrières à quelques ouvriers de Paris et de Rouen qui l'ont consulté sur les élections, il est en droit de leur dire : « Cet ouvrage a été conçu sous votre inspiration : il vous appartient. »

« Cet ouvrage, en effet, appartient bien à cette classe ouvrière qui vient de s'affirmer et d'obtenir, par ses luttes persévérantes, la loi du 25 mai 1864.

« La rencontre entre les ouvriers et Proudhon a été naturelle ; et c'est pour cette raison que PROUDHON est grand. Ce paysan franc-comtois, qui a été prote d'imprimerie et commis batelier à Lyon, chez les frères Gauthier, incarne les qualités les plus fines du peuple paysan ; ouvriers syndicalistes et employés à médiocre salaire se rattachent à lui par la vertu de leur effort quotidien.

« Proudhon comprenait ce peuple d'instinct. Il n'a eu toute sa vie qu'une ambition : dégager de leurs sentiments tumultueux la pensée de ces « obscurs » auxquels il appartient par son origine et par son cœur.

« Parmi tant d'autres points de rencontre entre PROUDHON et les ouvriers de Paris et de Rouen, il en est un essentiel : la conception commune qu'ils ont de l'éducation et du travail. Lorsque, au point culminant de sa vie, PROUDHON affirme sa confiance dans le devenir et dans la capacité politique de la classe ouvrière, il garde vis-à-vis de celle-ci les exigences d'un moraliste dont la philosophie sociale a pour centre la réforme de l'homme. Il demande à la classe ouvrière de prouver, par ses vertus, sa capacité. Les luttes sociales ne peuvent se mener qu'avec ténacité, courage, stoïcisme. Il réclame de l'élite ouvrière des vertus héroïques. Un enseignement, à la fois professionnel et humaniste, doit favoriser cette formation. »

« ... PROUDHON a été un interprète et un serviteur ; sa vanité ne l'a pas égaré, comme tant d'autres idéologues qui ont prétendu s'imposer comme des directeurs de conscience au mouvement ouvrier. »



C. F. D. T.
(C.F.T.C.)
FÉDÉRATION
MÉTALLURGIE

BULLETIN DU MILITANT

SOMMAIRE

7-65

- Editorial : Dans un contexte identique nos objectifs et nos moyens d'action restent inchangés.
- Les leçons d'une enquête (salaires horaires).
- Enquête nationale sur les appointements des mensuels (résultats partiels de l'enquête fédérale de février 1965) 2^e partie.
- Le nouveau budget-type de la C.F.D.T.
- Problèmes et perspectives d'organisation.
- Congrès de l'Internationale Métaux de la C.I.S.C.
- Conférence sidérurgie F.I.O.M.

5, RUE MAYRAN, PARIS-9^e - TÉL. : 878-14-50 - C.C.P. PARIS 537-50

Bi-Mensuel - N° 217

Septembre 1965

DANS UN CONTEXTE IDENTIQUE NOS OBJECTIFS ET MOYENS D'ACTION RESTENT INCHANGES

Le contexte prévisible dans lequel se déroulera notre action durant l'année syndicale 1965-1966 peut se schématiser ainsi :

— Le patronat ne manquera certainement pas, vu son incapacité à toute évolution sociale et syndicale réelle, de maintenir ses représailles contre ceux qui réfléchissent et luttent pour plus de bien-être et de liberté.

— La télévision, la radio et la presse écrite au service du pouvoir continueront de palabrer chaque semaine, à l'occasion du Conseil des ministres sur la soi-disant excellente santé économique de la France, et de tenter de faire croire aux travailleurs qu'ils ont été mis sur la route du bonheur par le pouvoir actuel. Opium pour le peuple, en vue d'atténuer sa prise de conscience des réalités authentiques, telles les centaines de milliers de travailleurs aux salaires nettement trop bas et les dizaines de milliers qui, chaque année, sont victimes de licenciements ou de chômage.

— Les événements politiques seront importants pour le pays et l'Europe : élections présidentielles fin 1965, probablement élections législatives en 1966, dénouement de la crise du Marché Commun ou renoncement à l'organisation politique de l'Europe.

— La C.G.T., alors que les rapports du pouvoir gaulliste continuent de se multiplier avec l'U.R.S.S., la Chine et autres démocraties populaires, continuera très certainement — comme elle le fait depuis plusieurs années — de parler beaucoup d'action mais de refuser pratiquement toute lutte efficace, de crier très fort à l'unité mais de discréditer, en fait, les organisations C.F.D.T.

Dans ce contexte identique, sinon très semblable à celui de ces dernières années, nos objectifs et moyens d'action restent inchangés.

C'est pourquoi :

DE LA SECTION D'ENTREPRISE AU SECRETARIAT FEDERAL

● Nous continuerons d'œuvrer au renforcement de notre Fédération en intensifiant le recrutement, en multipliant les militants et en développant les moyens les plus variés, tel celui de la Caisse de résistance.

● Nous intensifierons nos efforts de formation, de recherches, de réflexion idéologique et d'organisation.

● Nous nous emploierons à diffuser mieux encore « Syndicalisme hélios », à remettre plus régulièrement la « Voix des Métaux » à chaque adhérent dès sa réception, à veiller avec plus de soin à l'abonnement de chaque militant, y compris de chaque collecteur, au « Bulletin du Militant », à étudier avec plus d'attention et de régularité le contenu du « Bulletin du Militant aux Syndicats » en conseil syndical.

● Nous saluerons, comme il se doit, le premier anniversaire du Congrès de l'évolution (7 novembre : grand espoir d'un développement nouveau du syndicalisme démocratique en France, tant par la croissance et les objectifs de la C.F.D.T. que par la recherche de meilleures relations avec les autres organisations libres) et préparerons le Congrès confédéral ordinaire de la C.F.D.T., qui aura lieu du 11 au 14 novembre 1965.

EN AGISSANT AINSI :

■ Nos objectifs d'organisation (Caisse de résistance, propagande, effectifs, structures : inters, branches, secteurs, régions, politique financière), de formation et d'action revendicative, économique, politique, internationale, et pour les libertés syndicales, décidés ou confirmés par le Congrès d'avril 1965 de notre Fédération, trouveront ou continueront de trouver une application pratique durant la nouvelle année syndicale.

■ L'action revendicative pour :

— Une amélioration des salaires ;

— La réduction de la durée du travail ;

— Le développement des libertés syndicales ;

soutenue par des moyens d'organisation toujours plus puissants, à tous les échelons, parviendra à obliger le patronat, par la combinaison d'actions diversifiées et d'actions d'ensemble coordonnées, intenses et progressives, à négocier, sur nos principales revendications, une convention collective nationale de la métallurgie avec des avenants par branches d'industrie, complétés par des accords d'entreprise.

LE SECRETARIAT FEDERAL.

LIBRES ET RESPONSABLES

La liberté est l'âge adulte de l'homme ; or, la vie des adultes est plus difficile, plus dure, plus chargée de responsabilité que celle des enfants.

Renoncer à la liberté est craindre la responsabilité, vouloir la rejeter de ses épaules sur celles d'autrui. Seuls, les esclaves comprennent la liberté comme indulgence à soi-même, comme abandon à sa nature inférieure, comme tentation de faire ce qu'il vous plaît.

Les hommes conscients de la dignité et de la responsabilité de l'homme comprennent la liberté comme acceptation de leur responsabilité, comme exigence d'autodétermination et de dépassement, comme consentement à la souffrance au nom de la dignité supérieure de l'homme, comme lutte pouvant demander de l'héroïsme.

N. BERDIAEFF.

LES LEÇONS D'UNE ENQUETE

(Salaires horaires)

Dans le courant du dernier trimestre 1964, notre Fédération décidait de lancer, avec l'aide du C.I.E.R.P., l'ENQUETE NATIONALE SALAIRES auprès de sections syndicales C.F.D.T.

Les renseignements que nous possédions jusqu'ici étaient trop fragmentaires, insuffisamment précis et ne permettaient pas une connaissance suffisante de la réalité, connaissance indispensable pour déterminer une politique fédérale aussi cohérente que possible en matière de salaires.

Compte tenu des difficultés que rencontre un tel travail, il faut se féliciter des résultats obtenus et remercier les militants qui ont répondu à cette enquête, dont les premiers résultats ont été envoyés aux Unions Métaux, secteurs et branches.

LES REPONSES

En tenant compte des réponses arrivées en cours de dépouillement, ce sont un peu plus de 300 sections d'entreprise qui ont répondu, entreprises qui groupe 300.000 salariés.

Pour 41 % de ces sections, l'enquête a été réalisée auprès des travailleurs, car les directions se sont refusées à communiquer des renseignements, s'abritant derrière le silence de la loi, qui ne prévoit rien à ce sujet.

Dans nombre de cas, il s'est agi d'un travail considérable du fait de la diversité et de la complexité des salaires pratiqués dans l'entreprise.

LES DISPARITES

Dans l'entreprise même, l'écart mini-maxi le plus souvent rencontré chez les P2 et les OS2 se situe entre 5 et 24 %, cela étant dû à plusieurs raisons : classifications peu précises, salaire individualisé pour faire pression et diviser les travailleurs, volonté de certaines directions pour s'attacher les travailleurs en rémunérant l'ancienneté, etc.

Entre les entreprises, pour la grande majorité de celles-ci, l'écart, quelle que soit la catégorie, est de l'ordre de 35 à 40 %. Ces disparités sont dues aux situations économiques différentes, au rapport de forces, à l'imprécision des classifications, au niveau très bas des minima conventionnels, etc.

Le document de synthèse, qui sortira dans les semaines prochaines, fait aussi ressortir les disparités catégorielles par région et par branches.

LA HIERARCHIE

L'enquête fait aussi apparaître les diversités en ce qui concerne l'éventail hiérarchique.

La hiérarchie parodi (1945) va pour les ouvriers de 100 pour le M1 à 170 pour le P3. Nombre d'entreprises de la région parisienne ont une hiérarchie qui va de 100 à 175, 100 à 180, 100 à 190.

La hiérarchie des taux horaires des industries mécaniques et électriques de la région parisienne **Hommes au Temps**, en janvier 1965, est de 170,5 ; ceci constitue une moyenne, ce qui signifie que beaucoup d'entreprises sont probablement en dessous.

En province, la hiérarchie apparaît plus écrasée que dans la région parisienne.

Quant à la hiérarchie des barèmes de minima conventionnels régionaux, elle est, pour la quasi totalité des cas, inférieure à 100-155 ; en ce qui concerne ces derniers, l'éventail hiérarchique du barème région parisienne est de 100 (M1) à 151 (P3), 8 barèmes régionaux vont de 100 à 150-154, 14 de 100 à 145-149, 7 sont inférieurs à 100-145.

A noter que le barème actuel interfédéral 2,61 - 4,15 donne une hiérarchie de 100-159, c'est-à-dire au-dessus des barèmes signés mais nettement en dessous des salaires réels.

L'ECART ENTRE MINIMA ET REELS

Autre constatation importante, c'est l'écart grandissant entre les minima signés et les salaires réels moyens, c'est d'ailleurs ce qui a amené nombre de nos organisations au refus de signature dans nombre de régions.

On ne peut, en effet, réclamer la suppression des zones et des disparités de salaires, revendiquer des minima le plus près possible des réels et accepter par, une signature, d'augmenter les disparités entre régions et l'écart entre les minima et les réels.

Telles sont quelques-unes des leçons que nous pouvons d'ores et déjà tirer de cette enquête ; la commission sociale et professionnelle de la Fédération et les organismes directeurs en tireront rapidement des conclusions.

Il est indispensable que, de leur côté, les sections syndicales tiennent à jour (ou établissent pour celles qui ne l'ont pas encore fait) leur dossier « salaires ».

Cette enquête nationale ne doit pas, en effet, être sans lendemain ; l'objectif de cette première enquête n'était pas de tirer des moyennes nationales, de nous substituer à l'I.N.S.E.E. ou au ministère du Travail, mais de fournir aux sections d'entreprises un cadre de travail et des informations susceptibles de les aider dans leur action syndicale.

Les responsables de branches et de régions ont à travailler à partir de ces résultats et à en tirer les conclusions qui s'imposent.

Dans le courant de 1966, nous aurons à mettre à jour nos chiffres et à cerner plus complètement la réalité.

CLASSIFICATION		ADMINISTRATIFS																								CHEFS DE GROUPE									AGENTS DE MAITRISE												Valeurs du point		Effectifs totaux
COEFFICIENTS		126,5			147			158			168			185			212			225			255			270			300			209			271			290			340			Recomm inter-féd. 3,45					
N°	ENTREPRISES	Branche		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	C.C.	Ent.								
1	USINOR	SIDÉRIURGIE	16	417	483	3,63	460	532	3,44	483	587	3,44	507	616	3,49	559	680	3,41	647	806	3,53	680	867	3,16	826	1080	3,84	826	1080	3,62	911	1250	3,69	631	787	3,49	826	1080	7,43	933	1313	4,00	1029	1484	3,75	2,99	2,99	3 859	
2	STÉ MÉTAL DE NORMANDIE		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	2,93	3,14	2 611				
3	FORGES DE BLAGNY		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
4	S.A.F.E.		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
5	SIDELOR		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
6	LORRAINE-ESCAULT		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
7	FORGES D'ALLEVARD		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
8	FORGES DE BONPERTUIS		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
9	UGINE MOUTIERS		16	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
10	ACIÉRIES DE POMREY		17	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
11	C.A.F.L. ONDAINE		18	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
12	TREILLERIE CONFLANDEY		19	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
13	TREILLERIE-CABLERIE DE BOURG		19	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
14	S.D.E.M.		19	417	417	3,29	508	613	4,02	680	680	4,30	524	627	3,36	585	718	3,44	750	814	3,68	802	876	3,19	1161	1161	4,54	1417	1417	4,72	960	960	4,59	1092	1468	4,86	1660	1693	5,81	1842	1877	5,47	3,14	4 000					
15	WAUQUIER	EQUIPEMENT	20	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	1598	1832	5,08	2,95	3,05	180	
16	MAITRE ET C ^{ie}		20	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	1598	1832	5,08	2,59	3,20	2 350	
17	NEYPIC		20	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	1598	1832	5,08	2,70	2,90	873	
18	SOGREAH		20	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,60	2,60	220				
19	MOREL		20	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,91	2,91	82				
20	S.I.C.N.		20	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,95	4,94	281				
21	SOFAL		20	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	200				
22	POUILLE		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	221				
23	MARINONI		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	221				
24	FIVES-LILLE-CAIL PARIS		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	221				
25	KREMLIN		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	221				
26	INT ¹ HARVESTER RIS-ORANGIS		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	221				
27	INT ¹ HARVESTER SAINT-DIZIER		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	221				
28	SAPIC		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823	1042	4,43	1051	1410	3,04	1108	1440	3,04	2,82	2,82	221				
29	SONOMEC		21	420	420	3,04	472	712	3,80	503	704	3,50	536	796	3,37	665	940	3,70	650	890	4,10	832	1206	5,27	1024	1059	2,98	941	1207	3,96	1153	1377	4,24	823															

LE NOUVEAU BUDGET TYPE DE LA C.F.D.T.

Dès 1947, et afin de suivre régulièrement les variations du coût de la vie, la C.F.T.C. avait déterminé les normes d'un budget type. A la lumière des enseignements tirés de la réalisation de ce budget, la Confédération le remaniait en 1948, puis mettait au point un budget type, base 100 en 1949, qui devait chaque mois montrer l'évolution du budget minimum vital moyen d'un travailleur célibataire de la région parisienne.

En valeur, durant toute une période, puis en indice, ce budget a été élaboré et publié sans interruption depuis une quinzaine d'années.

Afin de tenir compte, notamment, des modifications intervenues dans les structures de la consommation, le bureau confédéral de la C.F.D.T. demandait en 1964 à son organisme technique, le B.R.E.A.C., d'entreprendre une étude dans le but d'établir et de calculer un budget type nouveau.

C'est ce nouveau budget que nous vous présentons succinctement.

SES CARACTERISTIQUES

Le nouveau budget type se présente sous la forme d'un indice national, et non plus parisien, comme le précédent, dont la base est de 100 en 1962.

Il suit l'évolution des dépenses d'un célibataire, homme ou femme, de condition modeste (ouvrier, employé, personnel de service).

LES ARTICLES RETENUS

D'une part, il n'était pas pensable de continuer comme cela a été fait dans le passé, de faire pour chacun des articles considérés, des relevés mensuels de prix. D'autre part, l'échantillonnage de l'indice des 259 articles de l'I.N.S.E.E. était estimé valable dans son ensemble.

Nous nous en sommes tenus à la liste des articles pris en compte par l'I.N.S.E.E., mais en revoyant entièrement les pondérations. Nous devons, en effet, tenir compte de la tendance générale de la consommation, mais aussi nous avons dû l'actualiser, de façon à avoir un indice valable pendant une période de cinq années environ.

C'est ainsi que, pour les grands groupes, et comparativement avec l'indice l'I.N.S.E.E. qui est un indice familial, nous avons les pondérations suivantes :

	Budget type C.F.D.T.	Indice des 259 articles
ALIMENTS ET BOISSONS	378	450
HABITATION	207	185
HYGIENE ET SOIN	91	86
TRANSPORTS	82	65
HABILLEMENT	130	133
DISTRACTIONS ET DIVERS	112	81
	1.000	1.000

LE RACCORDEMENT AVEC L'ANCIEN INDICE

Du fait de la publication depuis de nombreuses années de notre précédent budget, et de son utilisation dans de nombreuses « commissions du coût de la vie », notamment d'entreprises, il s'imposait de mettre au point un processus de raccordement du nouvel indice avec l'ancien.

La méthode qui consiste à raccorder deux indices successifs est toujours contestable au point de vue statistique, mais elle est couramment employée, y compris par l'I.N.S.E.E. lui-même, qui publie des coefficients de raccordement pour ses propres indices de prix de détails.

En ce qui concerne le budget type C.F.D.T. et après les minutieux calculs faits en ce domaine, le coefficient de raccordement a été déterminé à 2,687. C'est donc par ce nombre qu'il convient de multiplier les indices de la nouvelle série (base 100 en 1962) pour obtenir les indices raccordés à l'ancienne série (base 100 en 1949).

INDICE DU BUDGET TYPE C.F.D.T.

	1964		1965	
	Nouvel indice	Ancien indice	Nouvel indice	Ancien indice
JANVIER	108,8	289,7	111,8	300,4
FEVRIER	108,9	289,9	112,0	300,9
MARS	109,1	290,3	112,2	301,5
AVRIL	109,3	291,6	112,4	302,0
MAI	109,4	293,1	112,9	303,4
JUIN	109,6	295,2		
JUILLET	110,0	296,7		
AOUT	110,3	297,6		
SEPTEMBRE	110,6	299,2		
OCTOBRE	110,9	299,8		
NOVEMBRE	111,0	299,9		
DECEMBRE	111,0	300,2		

Nous attirons votre attention sur le fait suivant :

— dans l'article ci-dessus nous avons donné les indices budget type C.F.D.T. (ancienne et nouvelle formule base 1949 et 1962).

— dans notre rubrique « Indices Economiques et Sociaux » paraissant trimestriellement dans le B.M. nous donnons l'indice C.F.D.T. (ancienne formule) mais ramené à la base 100 juillet 1956, juin 1957 pour permettre la comparaison avec les indices des autres organisations.

PROBLEMES et PERSPECTIVES D'ORGANISATION

La fin des vacances et la reprise du travail ramènent les travaux syndicaux. Parmi eux, les questions concernant l'organisation prennent cette année une place déterminante. Chaque militant doit y prendre sa part — l'une des préoccupations fondamentales doit être celle du développement du nombre de syndiqués.

Où en sommes-nous ?

Nous nous sommes posés la question au niveau fédéral. Les cotisations de 1964 dépassent celles de 1963 tout en marquant un certain ralentissement sur l'accroissement des effectifs des années précédentes. Cependant s'il est clair que « l'Evolution » n'a pas entravé la progression de la fédération, il n'en est pas de même en ce qui concerne la situation économique. En se dégradant celle-ci a de fortes conséquences sur les fluctuations de nos effectifs.

L'année 1965 semble ainsi subir une stagnation d'autant plus forte que le ralentissement de l'activité économique est général. Dans cette ambiance de freinage des hausses de salaires, de crainte du chômage ou de manque d'emploi, chaque militant doit inlassablement expliquer les raisons d'être du syndicalisme. En plus, tous les militants doivent se serrer les coudes pour garder les effectifs et en gagner d'autres. Les retards de paiements de cotisations doivent être l'objet d'attentions particulières. Au plan national les encaissements des cotisations 1965 accusent un retard qui peut être comblé.

Tous les militants de la section syndicale devraient faire le point et se dire : où en sommes-nous ?

Où allons-nous ?

L'objectif de la fédération est d'augmenter ses effectifs de 10 %. Comment se présente cet objectif dans le travail de chacun ? Le moment

est venu de faire son plan de travail, de prévoir les différents buts et les divers moyens à mettre en œuvre au cours des deux mois à venir.

Tout un faisceau de moyens : démarches, visites, information, documentation, etc., s'ordonne autour de l'objectif central de l'augmentation des effectifs.

Mais pour avancer avec efficacité il faut savoir où aller.

Le plan de travail personnel de chaque militant ne prend pleinement sa signification que s'il s'articule avec le plan de travail de la section.

C'est ainsi que le travail d'organisation se dirige tant vers les camarades de travail, syndiqués à informer, visiter, réunir, etc., et vers les non syndiqués à convaincre — qu'en direction de la section ou du syndicat. L'organisation syndicale endormie ne peut pas contribuer à l'établissement d'une action coordonnée de ses militants. Cette double responsabilité est-elle présente dans les préoccupations de chacun de nous ?... En essayant de l'accomplir méthodiquement chacun saura mieux vers quelles tâches il doit se diriger, quelles priorités accorder aux divers travaux.

Nous nous adressons à tous les travailleurs.

Nos conceptions de l'action syndicale nous amènent à proposer à tous les travailleurs d'agir et de s'organiser avec nous. Jeunes et moins jeunes ; manœuvres, ouvriers spécialisés et qualifiés, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres, femmes, hommes, tous ont leur place chez nous. Mais, non seulement c'est vite dit, encore faut-il que par tous les moyens les mieux adaptés soient mis en œuvre.

Parmi ceux-ci il semble bien — et c'est l'expérience qui l'enseigne — que l'existence de militants appartenant à un groupe déterminé peut y faire le meilleur travail. Bien entendu, il y a des exceptions et cette règle ne saurait effacer ce que tel employé a réussi lorsqu'il a lancé la section ouvrière... L'idéal est de rechercher, inlassablement les femmes et les hommes qui seront les animateurs des différents groupes. Cette ligne de conduite devrait faire partie de nos réflexions individuelles et collectives dans le but de créer des noyaux de militants qui seront les plus aptes à entraîner le maximum de travailleurs et de travailleuses.

*
**

Faire le point de son travail personnel, de ce qui n'est pas réglé, prévoir les tâches personnelles,

Etablir une liaison rationnelle entre le plan de travail de chacun et celui du syndicat, -

Articuler l'ensemble du faisceau des buts et des moyens autour de la perspective d'implanter le syndicalisme parmi tous les groupes de travailleurs et d'accroître l'efficacité de l'action syndicale par l'augmentation des effectifs,

Voilà les tâches immédiates, indispensables pour bien reprendre en mains tous les problèmes d'organisation.

CONGRES DE L'INTERNATIONALE METAUX DE LA C.I.S.C.

Le congrès était réuni à Luxembourg les 10 et 11 juin 1965. Trois résolutions ont été adoptées à l'occasion de cette assemblée. Nous publions ci-dessous les trois résolutions.

La résolution générale concernant le rapport d'activités retient les principaux enseignements des activités de l'internationale au cours des cinq dernières années.

La résolution concernant l'emploi des travailleurs migrants exprime le souci de certaines organisations syndicales face aux problèmes posés tant pour les étrangers, que pour le pays d'accueil — par les mouvements de migrations de la main-d'œuvre.

La résolution sur l'action syndicale internationale tente de dégager les buts et les conditions d'une politique syndicale internationale.

**

A la lecture des trois résolutions nous nous heurtons parfois à telle expression ou telle forme de pensée.

Si les difficultés de la traduction sont en partie responsables de certains obstacles, elles n'expliquent pas tout.

Les différences de mentalités, de conception de l'organisation syndicale — tant son organisation que ses formes d'action — interviennent inévitablement et imprègnent les textes de leurs marques. Chaque militant doit avoir conscience que nous avons nous-mêmes un vocabulaire très spécial et que notre conception du syndicalisme nous aurait fait prendre une autre tournure à telle revendication ou rédaction.

**

Cependant il apparaît d'une manière générale que les organisations nationales affiliées à la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie prennent de plus en plus conscience d'une certaine forme d'action syndicale. C'est ainsi que l'organisation des échanges,

de réunions, voire d'objectifs d'action au niveau international des branches et à celui des trusts et sociétés de dimensions internationales (par exemple Philipps) devient un élément important des activités internationales.

A l'occasion des discussions européennes il était intéressant que l'internationale prenne position sur la planification de l'économie européenne et l'organisation démocratique de l'Europe.

L'unité d'action du syndicalisme à l'échelle internationale a également été une orientation sur laquelle le congrès s'est prononcé favorablement. Dans ce domaine, l'étroite coopération avec les organisations de la C.I.S.L. (Confédération Internationale des Syndicats Libres) est devenu un objectif dont la réalisation relève du comité de l'internationale et des organisations nationales.

La recherche d'un véritable programme d'action et de modalités d'actions efficaces constitue un but essentiel qu'il sera difficile de réaliser rapidement. La difficulté de la tâche est réelle mais non insurmontable. Le développement d'une action syndicale coordonnée est essentielle si nous ne voulons pas que les travailleurs soient absents, et que finalement l'Europe ne se fasse qu'au profit des industriels...

Enfin l'industrialisation des pays en voie de développement provoque l'extension du syndicalisme dans ces pays. Pour l'internationale il s'agit de savoir si elle est capable de dépasser sa dimension européenne pour prendre ses responsabilités au-delà de notre continent. Dans la mesure où l'internationale veut agir efficacement dans ces directions nouvelles pour elle, il se posera inévitablement le problème de choisir les moyens les mieux adaptés pour répondre aux besoins de nos camarades.

Les tâches devant lesquelles nous nous trouvons sur le plan international sont nombreuses et difficiles. Malgré leur multiplicité et leur complexité, chaque militant doit être convaincu de la nécessité pour notre organisation de prendre ses responsabilités dans ce domaine.

RESOLUTION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITE

La Conférence Européenne de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie réunie à Luxembourg les 10 et 11 juin 1965 ;

après avoir pris connaissance du rapport d'activité,

- se réjouit de l'influence croissante de l'Internationale par sa représentation dans toutes les institutions et instances internationales et décide que cette tâche représentative doit être poursuivie d'une façon encore plus intensive dans l'avenir ;
- charge le Comité de prendre les mesures nécessaires pour le développement des activités, notamment dans le cadre de comités européens pour les secteurs et pour des entreprises internationales ;
- demande aux organisations affiliées de consolider la collaboration mutuelle, d'adapter leur propre fonctionnement aux activités internationales croissantes et de collaborer encore davantage à la réalisation des décisions du Comité ; souligne la nécessité pour les organisations de faire descendre davantage l'information sur les problèmes européens jusqu'au niveau des membres ;
- décide d'approfondir la définition d'objectifs et de revendications concrets et communs pour l'action syndicale en Europe ;
- se réjouit de l'évolution du syndicalisme dans les pays en voie de développement affirmant de plus en plus la forme d'organisation professionnelle. Constate, face à cette évolution, qu'il s'avère néces-

- saire pour l'Internationale, en collaboration avec la C.I.S.C., de suivre et de stimuler cette évolution ;
- insiste auprès de l'Organisation Européenne de la C.I.S.C. pour l'élabo-
ration dans son sein avec les Internationales, des plans d'action
professionnels communs ;
 - attachée au pluralisme syndical, l'Internationale est prête à collaborer
réellement avec toute organisation syndicale libre et démocratique ;
elle condamne le syndicalisme totalitaire ;
 - insiste auprès du B.I.T. pour la convocation régulière et sans trop
d'intervalles des commissions d'industries et de veiller efficacement à
l'application des résolutions ;
 - constate que la C.E.E. est peu active sur le plan des secteurs. Désire
la réalisation par la C.E.E. de plus d'activités pour les grands secteurs
de la métallurgie. Rappelle la Commission à son vœu de voir créer
des commissions paritaires ; considère cette création comme un moyen
efficace afin de mettre ensemble les partenaires sociaux des branches
d'industrie pour l'étude et la consultation ;
 - regrette que la fusion des Exécutifs ait été décidée sans que le
contenu de la fusion des Communautés soit connu. Exige comme
minimum que les principes de base et l'acquit de la C.E.C.A. soient
maintenus à l'occasion de la fusion des Traités. Souligne la nécessité
de tenir compte des grandes branches industrielles dans le Traité
unique.
 - Est d'avis que, dans l'intérêt des travailleurs, l'intégration économique
européenne doit s'élargir, cela en vue de trouver des solutions accep-
tables pour les pays de l'E.F.T.A. et de la C.E.E.

RESOLUTION CONCERNANT L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

La Conférence Européenne de la Fédération Internationale des
Syndicats Chrétiens de la Métallurgie, s'étant réunie les 10 et 11 juin
1965 à Luxembourg ;

après examen des problèmes posés par l'emploi des travailleurs migrants ;

- constate que le nombre de travailleurs migrants occupés dans les
pays des organisations affiliées, est arrivé — aussi bien pour la
métallurgie que pour l'industrie en général — à un niveau tel qu'il
faut attacher un intérêt urgent à ce problème ;
- rappelle sa position de principe en faveur de l'extension de l'emploi
dans les régions avec un excédent de main-d'œuvre. Souligne l'importan-
ce, pour les instances internationales, de pratiquer une politique
économique régionale ;
- revendique l'égalité des conditions de travail entre la main-d'œuvre
étrangère et nationale ;
- constate que l'accueil des travailleurs migrants est souvent largement
insuffisant et est d'avis que les employeurs et les états devraient faire
un effort croissant, cela en collaboration avec les syndicats ;
- désapprouve les situations pénibles en matière de logement des
travailleurs migrants dans plusieurs pays, situation encore souvent
aggravée par l'exploitation financière. Déclare que la main-d'œuvre
étrangère ne pourrait être embauchée que dans la mesure où un
logement raisonnable soit assuré et sans préjudice des intérêts des
travailleurs nationaux ;
- est d'avis que l'intégration de l'étranger dans l'entreprise et dans la
société doit être promue. Les travailleurs migrants doivent disposer

- d'un droit de cogestion dans les organes de cogestion de l'entreprise. Souligne l'importance d'une harmonisation de la formation professionnelle. Les communications aux étrangers dans l'entreprise doivent se faire dans la langue des étrangers ;
- s'oppose à toute séparation systématique de longue durée du travailleur migrant de sa famille.
 - Constate que la réglementation C.E.E. en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants contient trop de complications administratives et insiste pour une simplification. Demande que les travailleurs migrants ne subissent pas de préjudice au moment où ils rentrent dans leur pays en ce qui concerne les droits acquis dans les différentes institutions de la sécurité sociale.
 - Constate également que cette réglementation est insuffisante suite au nombre des travailleurs migrants venant de l'extérieur de la Communauté ; est d'avis qu'une telle réglementation devrait être élaborée dans le cadre de l'O.C.D.E., etc.
 - Charge le Bureau de l'Internationale de défendre ces prises de position auprès des instances nationales et internationales et de coordonner ses efforts avec la C.I.S.C. et l'Organisation Européenne de la C.I.S.C.
 - Insiste auprès des organisations affiliées pour qu'elles s'efforcent encore davantage à défendre les intérêts des travailleurs migrants. Appelle ces travailleurs à se syndiquer dans le pays où ils viennent travailler.

RESOLUTION SUR L'ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE

La Conférence Européenne de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie, réunie à Luxembourg les 10 et 11 juin 1965, après avoir analysé le rapport « Pour une action syndicale internationale »,

CONSTATE que la défense des travailleurs, la solidarité internationale et les problèmes syndicaux exigent un développement plus rapide et plus large des activités syndicales internationales ;

CONSIDERE nécessaire et urgent de multiplier les liaisons entre les Organisations syndicales, dans les respects réciproques de leur doctrine, principes, programme et autonomie.

INVITE les organisations affiliées à développer les liaisons entre elles ainsi que, et tout en tenant compte des contingences nationales, avec les autres Organisations syndicales démocratiques dans le but de multiplier les possibilités de compréhension et d'action syndicales.

1) La Conférence, face au développement de l'intégration économique européenne, à la fusion des exécutifs et à la perspective de création d'un traité européen unique,

INSISTE particulièrement sur :

- l'urgence de réaliser les objectifs sociaux prévus par les traités,
- la nécessité de doter l'autorité européenne de pouvoirs réels contrôlés démocratiquement par un véritable parlement européen et permettant la mise en œuvre d'une politique économique et sociale,
- l'impérieuse nécessité d'institutionnaliser la consultation des Organisations syndicales et sur l'expression du droit syndical au sein des institutions européennes ;

PRECONISE, en vue de la réalisation de ces buts :

- l'établissement d'une planification démocratique à l'échelle européenne,
- le contrôle des investissements,
- la perception de fonds propres, condition indispensable d'une autonomie réelle des institutions européennes,
- la mise en œuvre d'une politique économique générale s'appuyant sur des politiques industrielles concernant les secteurs clef de l'économie.
- l'élaboration de mécanismes européens de négociations notamment en vue de l'établissement de contrats collectifs.

2) La Conférence :

CONSIDERE que les organisations affiliées doivent définir d'urgence des objectifs communs d'action afin d'opposer à la politique capitaliste des groupes, trusts et industries, une politique syndicale cohérente et efficace ;

RECOMMANDE, dans le même but, aux organisations affiliées des échanges entre dirigeants et militants, de manière à développer l'esprit syndical international, à créer des liens humains indispensables à toute action syndicale réelle et à renforcer les liaisons syndicales au niveau des secteurs industriels, des trusts et des sociétés d'exploitation internationales ;

DECLARE, en constatant un certain retard dans la coordination de l'action syndicale au niveau des institutions européennes, nécessaire d'y remédier et souhaite que l'Organisation européenne de la C.I.S.C. poursuive ses efforts en vue de l'établissement d'un programme d'action commun avec l'Organisation européenne de la C.I.S.L., et la poursuite d'une action commune pour sa réalisation ;

DEMANDE, pour les mêmes raisons d'efficacité, au Comité de l'Internationale d'examiner les possibilités de créer des liaisons plus stables entre les instances européennes de la métallurgie de la C.I.S.L. et de la C.I.S.C.

3) La Conférence :

CONSIDERE, tout en accordant une grande importance aux problèmes européens, que le développement de la solidarité internationale s'impose avec une acuité de plus en plus grande ;

DENONCE toutes les théories et toutes les politiques qui vont à l'encontre d'aides aux pays en voie de développement ;

ESTIME que ces aides sont actuellement insuffisantes et doivent se développer dans le respect de l'indépendance de ces pays ;

SOULIGNE que le respect d'une indépendance authentique inclut notamment l'élimination des spéculations sur le marché mondial des matières premières.

4) La Conférence :

RAPPELLE la déclaration de principe de la C.I.S.C., rejetant la guerre comme moyen de règlement de conflits, affirme son inquiétude devant les conflits armés qui se déroulent en plusieurs points du monde et

fait appel à toutes les Organisations du monde pour qu'elles affirment la volonté des peuples — sans distinction de philosophie, d'idéologie, de religion — de construire la paix ;

CONSIDERE que la paix doit reposer sur des discussions entre égaux avec toutes les nations et sur la solidarité dans la répartition des ressources du monde et non sur l'équilibre de l'armement ;

INSISTE, en conséquence, sur la nécessité d'un désarmement général simultané et contrôlé.

L'EMPLOI DANS LE MARCHÉ COMMUN

La population active de la Communauté n'a enregistré, en 1964, qu'une augmentation de 0,4 %, passant, en moyenne annuelle, de 73,9 à 74,2 millions. Cet accroissement s'est nettement ralenti par rapport à l'année précédente, où il avait encore atteint 0,7 %.

Le volume des effectifs occupés dans la Communauté s'est élevé, en moyenne annuelle, de 72,9 millions en 1963 à 73,2 millions en 1964, soit une hausse de 0,3 million ou de 0,4 %. La tendance à l'affaiblissement de la hausse de l'emploi, observée au cours des années précédentes, s'est donc confirmée en 1964.

L'évolution de l'emploi en 1964 a été marquée par une nouvelle et forte baisse des effectifs occupés dans le secteur agricole, baisse qui ressort à nouveau, pour l'ensemble de la Communauté, à quelque 600.000 unités.

L'emploi a beaucoup plus nettement augmenté dans le secteur des services que dans le secteur industriel : près de 650.000 unités dans le premier et moins de 300.000 dans le second. Il en résulte que la proportion de main-d'œuvre occupée dans les services dépasse désormais 39 % dans l'ensemble de la Communauté ; celle de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie demeurant cependant sensiblement plus forte (autour de 44 %).

La légère progression d'ensemble de l'emploi industriel recouvre, en fait, des situations sensiblement différentes suivant les pays et selon les branches.

Dans le secteur des services, en revanche, on a assisté à une progression des effectifs à peu près générale.

La hausse de l'emploi s'est faite, à nouveau, au seul bénéfice de l'emploi salarié, qui a dépassé 54 millions d'unités en 1964, soit près de 74 % de l'emploi total.

L'emploi non salarié a, au contraire, continué de régresser principalement dans l'agriculture, mais aussi dans le commerce et l'artisanat. Sa part dans l'emploi total n'est plus que de 26 % environ.

FEDERATION
METALLURGIE
C. F. D. T.
(C.F.T.C.)

B.M. - Septembre 1965

PROBLEMES INTERNATIONAUX

CONFERENCE SIDERURGIE FIOM

Une conférence syndicale véritablement internationale :

80 syndicalistes de 24 pays parmi les plus importants, producteurs d'acier et d'aluminium, en dehors des pays communistes, ont été réunis pendant quatre jours, à Luxembourg, du 28 juin au 1^{er} juillet 1965, en conférence syndicale internationale, par la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux (F.I.O.M.). La langue pose, certes, des problèmes puisque nous y trouvons des représentants de pays de langue anglaise tels que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Guyanne Britannique, la Jamaïque, l'Australie, des pays de langue espagnole, tels que le Brésil, le Chili, la Colombie, le Venezuela, des pays de langue française, néerlandaise, italienne et allemande puisque l'Allemagne, la Hollande, l'Italie, la Belgique, la Suisse, le Maroc, l'Autriche, le Luxembourg étaient représentés. Il fallait également des traductions pour les Turcs, les Suédois, les Norvégiens, les Finlandais, les Indiens et les Japonais. Certains pays avaient emmené leurs interprètes et la C.E.C.A. avait mis ses services de traduction à la disposition de la conférence.

Comme nous l'avons déjà souligné dans la « Voix des Métaux » de ce mois, notre Fédération Générale de la Métallurgie a décidé de répondre à l'invitation que lui a faite la F.I.O.M. de participer, à titre d'observateur, à cette conférence. Ainsi, bien que notre Fédération ne soit pas affiliée à la F.I.O.M., deux représentants de la F.G.M./C.F.D.T. suivirent, avec un vif intérêt, les travaux de cette assemblée.

La première impression pour un militant C.F.D.T. qui arrive dans une telle réunion est une impression de force, de puissance de la F.I.O.M., puisque cette organisation peut se permettre de rassembler des syndicalistes de tous les continents, d'organisations syndicales de tant de pays divers qu'elle fédère.

Une documentation très abondante :

Avant la tenue des assises de cette conférence nous avons déjà reçu une importante documentation. Un premier document de quelque 200 pages sur l'industrie sidérurgique dans le monde qui traite de l'évolution économique, des progrès techniques de cette industrie mais également des problèmes syndicaux dans les entreprises, de la démocratisation, etc. Dans les annexes statistiques nous trouvons toutes les entreprises sidérurgiques du monde avec leur chiffre d'affaires, la main-d'œuvre employée, la production, les coûts de main-d'œuvre, les dividendes versés, etc. Ce simple document à lui seul représente une source très importante de renseignements que nous ne trouvons pas ailleurs.

Un autre document reprend les mêmes éléments pour l'industrie de l'aluminium. Enfin les résultats d'une enquête sur les conditions de travail, salaires, durée du travail, emploi, etc., dans les principales industries nous permettent de faire des comparaisons, non pas seulement avec les pays de la C.E.C.A., mais avec de nombreux autres pays grands producteurs d'acier, tels que les Etats-Unis, le Japon, l'Angleterre, la Suède, etc.

Le déroulement des travaux :

Après la présentation de chaque rapport, la discussion était ouverte ; les nombreuses interventions ont permis d'apporter des précisions, des compléments d'informations, mais aussi d'échanger des idées, des points de vue, sur une politique syndicale à déterminer en face de la situation économique, des marchés, des répercussions de l'évolution technique, de la formation professionnelle, des systèmes de salaires, de l'emploi, de la durée du travail, des congés payés, des conditions de travail, etc.

Chaque jour, une commission de rédaction avait pour tâche de faire un communiqué de presse à partir des éléments discutés au cours de la journée et d'élaborer un projet de déclaration générale de fin de stage. Il nous semble intéressant de donner dans notre B.M. de larges extraits des résolutions et déclarations adoptées ; lesquelles montrent bien l'orientation du travail de cette importante conférence internationale de la F.I.O.M.

PREMIERE DECLARATION

La cinquième Conférence du Département sidérurgique de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, qui s'est tenue du 28 juin au 1^{er} juillet 1965 à Luxembourg, a étudié la situation économique et les tendances évolutives dans l'industrie de l'acier et de l'aluminium, leurs répercussions sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail, les problèmes qui se posent au niveau de l'entreprise concernant la sécurité au travail, les systèmes de rémunération, les reconversions, la formation et la réadaptation professionnelles.

Des syndicalistes, représentant les travailleurs et leurs syndicats dans 24 pays de tous les continents, après avoir pris position à l'égard

des problèmes d'actualité dans l'industrie de l'acier et de l'aluminium, ont abouti aux conclusions suivantes :

L'excédent de capacité, la concentration de la puissance économique par le développement et la fusion des consortiums sidérurgiques, la course aux investissements, le progrès technique, les bouleversements géographiques qui se produisent dans la production et l'écoulement sont autant de facteurs qui, outre une opposition formelle aux puissances cartellaires privées, exigent l'élaboration d'objectifs économiques précis et une coordination de l'expansion économique sur le plan international pour écarter les risques de faux investissements, de sous-enchère dans le domaine des prix au détriment du progrès social et de mesures de rétorsion, et pour garantir une sécurité d'emploi optimale.

Aussi l'initiative de la C.E.C.A. en vue de la convocation d'une conférence mondiale de l'acier entre représentants des consortiums sidérurgiques, des gouvernements et des syndicats trouve-t-elle l'appui total des fédérations affiliées à la F.I.O.M.

Dans le cadre de ces efforts de portée mondiale, les groupements économiques régionaux, avec la participation à part entière des syndicats, jouent un rôle décisif, notamment pour une industrialisation rapide et un progrès social accéléré dans les pays en voie de développement.

Les premières possibilités supra-nationales créées dans le cadre de la C.E.C.A. pour une intervention positive dans l'industrie sidérurgique — possibilités exemplaires à maints égards — ne doivent par conséquent être limitées sous aucun prétexte par la prochaine fusion des communautés européennes. Il convient au contraire de les renforcer dans le sens d'une démocratisation accentuée.

Une planification judicieuse dans le secteur de la production d'acier est la condition sine qua non d'une programmation efficace de l'économie en général. La politique d'investissement doit être fonction de l'évolution à long terme des besoins d'acier et il faut éviter que l'emploi soit soumis à de constantes fluctuations conjoncturelles.

La Conférence a relevé l'automatisation rapide des usines sidérurgiques, en faisant remarquer que cette évolution risque de susciter dans le proche avenir, de graves problèmes dans toute une série de pays.

Pour permettre une politique de structure et de reconversion adaptée à l'évolution économique, il convient de déterminer les besoins en main-d'œuvre en fonction des programmes de production et compte tenu des efforts de rationalisation, et d'assurer un état de plein emploi moyennant un système de formation et de réadaptation professionnelle conforme aux exigences de notre époque.

Afin d'assurer aux travailleurs de la sidérurgie une participation équitable au rendement accru des entreprises, il convient, par voie légale et contractuelle

- d'obtenir une nouvelle amélioration des conditions salariales, sociales et de travail dans le sens d'une harmonisation dans le progrès ;
- de coordonner les efforts de réduction de la durée du travail en fonction des résultats obtenus dans les pays progressistes en la matière, et de les poursuivre conformément au progrès technique ; étant donné l'importance du problème des travailleurs âgés et de la garantie de leur revenu, il convient :
- de leur donner toutes possibilités de réadaptation nécessaires et, au besoin, la possibilité d'une retraite anticipée ;

- de vouer une attention accrue au problème de la prévention des accidents et de la protection de la santé, afin de lutter efficacement contre les risques, anciens et nouveaux, qui surgissent en rapport avec l'évolution technique ;
- de compléter les dispositions législatives dans tous les domaines intéressant les travailleurs, conformément aux exigences actuelles.

Les syndicats de la métallurgie et la F.I.O.M. feront tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer le degré d'organisation syndicale dans l'industrie sidérurgique de tous les pays et pour garantir des conditions meilleures de salaires et de travail par voie contractuelle.



Dans ses délibérations relatives à la situation économique et aux conditions de travail dans le secteur de l'aluminium, la Conférence est partie de la constatation que cette industrie est dominée par six consortiums mondiaux et que par conséquent, les syndicats de la métallurgie se trouvent partout face aux mêmes employeurs.

La Conférence fait remarquer que la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie permet une plus grande liberté dans le choix de l'emplacement des usines. Il s'ensuit une plus grande stabilité politique dans les pays qui, grâce au développement d'un important secteur de base, sont encouragés dans le domaine de l'industrialisation et dans leurs efforts visant à résoudre des problèmes sociaux particulièrement urgents. Aussi la Conférence est-elle convaincue qu'il n'y a plus de raisons pertinentes qui puissent justifier la pratique, par les consortiums mondiaux, d'une politique consistant, dans les pays en voie de développement producteurs de bauxite, à limiter l'activité à l'exploitation des mines et à la fabrication d'alumine.

Eu égard à la politique pratiquée par les consortiums mondiaux de l'aluminium en matière d'investissements et de gestion, il convient de connaître les conditions du marché, et d'être au clair quant à l'évolution future et aux mesures économiques qui s'imposent. Dans l'intérêt de la collectivité, les gouvernements doivent, par l'élaboration d'une documentation adéquate sur l'évolution économique et de l'emploi, se faire une idée précise des problèmes qui se posent dans l'industrie de l'aluminium afin d'écartier à temps les risques qui pourraient résulter de la stratégie de production internationale des consortiums à ramifications mondiales.

La sécurité de l'emploi en faveur des travailleurs de l'industrie de l'aluminium à l'échelon mondial, leur participation équitable au rendement considérable de ce secteur, l'harmonisation des conditions sociales et de travail dans le progrès et la planification de la production d'aluminium en fonction des exigences de l'économie en général ne peuvent être obtenues et garanties à la condition seulement que les fédérations affiliées à la F.I.O.M. soient en mesure de créer des syndicats puissants dans tous les centres de production de l'industrie de l'aluminium. La F.I.O.M. et ses affiliés interviendront de toutes leurs forces pour la réalisation de cet objectif, par la pratique de la solidarité syndicale.

DEUXIEME DECLARATION

RESOLUTION SUR L'ESPAGNE

présentée par Ramon Rojas, Fetrametal, Venezuela, et approuvée à l'unanimité par la Conférence :

La Conférence Internationale des Ouvriers de l'Acier, constatant avec admiration le rôle croissant joué par les sidérurgistes espagnols dans la lutte revendicatrice pour l'obtention de la liberté syndicale, le droit de grève et des conditions humaines de travail et de salaire en Espagne, manifeste sa solidarité envers les militants courageux qui, face aux menaces et à la répression du Gouvernement, n'hésitent pas à s'organiser en Commissions Ouvrières librement élues, renforçant chaque jour leur action, comme vient de le montrer ces derniers jours la grève totale de longue durée déclenchée par les 7.000 ouvriers des Hauts-Fourneaux de Sagunto (Valence), filiale de l'entreprise sidérurgique privée, la plus importante du pays, la Société des Hauts-Fourneaux de Viscaya, entreprise dont une grande partie des actions appartient à la United States Steel Corporation.

La Conférence exprime l'espoir que les sidérurgistes espagnols pourront se joindre bientôt, sous un régime de liberté, aux tâches constructives du syndicalisme libre européen et mondial, où leur absence est constatée chaque jour avec regret.

TROISIEME DECLARATION

NEGOCIATIONS COLLECTIVES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Dans ses délibérations, la Conférence a particulièrement insisté sur l'amélioration des conditions de salaires et de travail des ouvriers sidérurgistes, par voie contractuelle. Elle regrette que les efforts déployés par les syndicats dans le domaine social en faveur des travailleurs et de la collectivité soient perturbés et entravés par les tentatives des consortiums sidérurgiques d'autres pays, visant à faire irruption sur un marché menacé par des conflits de travail et, partant, à aggraver les fluctuations conjoncturelles et à renforcer leur position.

Cette politique commerciale opportuniste de la part des consortiums mondiaux peut entraîner des conditions analogues dans d'autres pays. Cette situation a pour effet d'entraver non seulement le commerce de l'acier dans un cadre ordonné, mais aussi les efforts des syndicats visant à assurer un pouvoir d'achat accru et des dispositions sociales adéquates, destinées à mieux surmonter les reconversions structurelles dans l'industrie sidérurgique, alors que les répercussions du progrès technique rendent plus impérieuse que jamais la nécessité de négociations collectives libres pour créer un contrepois économique et protéger le travailleur individuel contre tout préjudice.

Il est par conséquent dans l'intérêt de tous les pays exportateurs d'éviter d'intensifier leur commerce d'exportation en tirant parti d'une situation conjoncturelle influencée par les négociations collectives.

CONSCIENTIZAÇÃO

Dans le dernier B.M., nous avons publié un extrait d'un livre d'un jeune ouvrier qui a pu vivre, en travaillant, de la vie même de l'Inde. Voici un extrait du témoignage d'un prêtre français qui vit au Brésil (1).

« Il y a dix ans, le quartier où se trouve notre paroisse n'existait pas. Là où vivent aujourd'hui 16.000 personnes, il y avait seulement quelques maisons. Tous ces gens sont venus, continuent à affluer de l'intérieur. Ils ont fui leur misère relative pour trouver une misère absolue. Car il n'y a pas de travail pour eux à San Luis, capitale d'un des plus pauvres Etats du Nordeste déshérité. Peut-être dix hommes sur cent ont-ils un emploi fixe, rétribué par le salaire minimum : des employés, des ouvriers des filatures... Les autres vivent d'expédients. Ils vendent des oranges, ils cirent les chaussures, ils louent leurs bras à un patron occasionnel. Beaucoup de mères de famille se prostituent.

« La famille, ici, est incroyablement ouverte. Lorsque j'arrive dans une maison, ma première question est toujours : « Combien avez-vous d'enfants ? »

« Une question que je croyais simple. Or, ils ne savent jamais répondre. Je propose : « Comptons ensemble. » « Voilà », dit la femme, « j'en ai eu deux avec mon premier mari, puis trois avec l'autre, j'en ai un de ma voisine qui est morte, ma sœur malade m'en a envoyé deux de l'intérieur... » Et, ce qui est formidable, tous ces enfants sont bien les siens. Si peu qu'il y ait à manger, chacun aura sa part.

« Toutes les misères, dirait-on, se sont donné rendez-vous dans ce pauvre quartier d'immigrants. Six enfants sur dix meurent avant d'avoir un an. Sept adultes sur dix ne savent pas lire. Et même en pratiquant le mi-temps, voire le quart de temps, les écoles ne réussissent pas à recevoir tous les enfants. Construites sur pilotis au-dessus de la boue, les baraques du bidonville n'ont pas d'égout, et le minuscule jardin attenant, suspendu lui aussi, produit une quantité dérisoire de vitamines. Le manque de verdure, l'eau polluée, l'entassement, la mauvaise nourriture..., tout cela fait que les maladies abondent. Une incroyable variété de maladies : la dysenterie, la tuberculose, la lèpre, les infections, les vers, les maladies de carence... Et, pour soigner 16.000 personnes, il n'y a pas un seul médecin.

« Depuis quelques années, un mot court sur les lèvres des Brésiliens : celui de conscientização. Après le Coup d'Etat d'avril 1964, ce mot a été considéré comme révolutionnaire. Car il exprime le sentiment qu'on possède une valeur, qu'on a droit à la dignité, qu'on peut faire quelque chose. Mais ce sentiment, encore très neuf, est combattu dans le cœur même des meilleurs Brésiliens, par le mariage de raison qu'ils ont conclu, il y a des siècles, avec la misère. Depuis des générations, ils « se conforment » à cette misère. S'attaquer de front exige une conversion totale des mentalités. »

(1) Hebdomadaire « Témoignage Chrétien », 8 juillet 1965.